

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Séance du mardi 1^{er} juillet 2025 - Salle à manger / Bâtiment Courtille

Membres présents :

Les représentants des familles :

Madame COURATIN Mireille, représentant L'Auverdière
Monsieur GIROLET Pascal, représentant La Courtille
Madame JEAUNEAU Marie-Françoise, représentant La Courtille
Madame RAVILOO Claudine, représentant La Courtille

Les personnes accompagnées :

Madame CHAUVEAU Jacqueline, représentant L'Auverdière
Madame PEQUIN Odette, représentant La Courtille
Monsieur HUILLIER Fabrice, représentant L'Auverdière
Madame DUCHENE Christiane, représentant L'Auverdière
Madame REGNARD Arlette, représentant La Courtille

Les autres membres :

Madame BELFILS Aude, directrice
Madame MEUNIER Stéphanie, représentante du personnel
Madame LAUMANT Françoise, conseillère municipale représentant la ville de Bléré
Monsieur HEURTEBIZE Pascal, médecin coordonnateur

Personnes invitées :

Madame MARTIN Clémence, directrice adjointe
Madame JANNIN-HAMON Isabelle, cadre de santé - Courtille
Madame PARRA-QUIQUET Sandrine, référente hôtelière
Madame SAVARIT Céline, animatrice - Auverdière
Monsieur Guilhem DARLOT, secrétaire d'instance

Personnes excusées :

Madame CHAUVEAU Martine
Madame COLLIN Nathalie
Madame MALVEAU Cindy
Madame STREIFF Caroline
Madame JOLY Nathalie
Madame BOISSEAU Nadia

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 4 mars 2025
- Questions des personnes accompagnées
- Budget 2024
- Rapports 2024
 - o Qualité et gestion des risques
 - o Rapport des activités sociales et culturelles
- Résultats de l'évaluation HAS (Haute Autorité de Santé) de la résidence autonomie
- Démarche d'amélioration continue

- Résultats d'enquêtes de satisfaction des résidents en EHPAD et de leurs proches
- Charte Bientraitance
- Charte des droits et libertés retravaillée
- Comité éthique
- Circuit du médicament
- Nouvelles annexes au contrat de séjour :
 - Demande d'accord relatif à la prestation pharmaceutique
 - Consentement éclairé à la réalisation de sérologies en cas d'Accident d'Exposition au sang
- GCSMS REUNIS 37
- Actualités - Travaux / achats
- Actualités - Ressources humaines
- Accueil des animaux de compagnie en EHPAD
- Questions diverses

Début de la séance à : 14h30

La séance du jour commence par un tour de table afin que chacun se présente aux autres. Cela permet également de rappeler ce qu'est le CVS et quelles sont ses missions aux personnes présentes pour la première fois.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 4 MARS 2025

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité. Ce procès-verbal sera disponible sur le site internet de l'EHPAD et transmis par mail aux familles.

QUESTIONS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Sonnettes d'alarme hors de portée des personnes en difficulté

Madame BELFILS indique qu'un rappel a été fait auprès des équipes afin de rester vigilant afin de s'assurer que les sonnettes restent toujours à portée de main dans les chambres. Madame JANNIN-HAMON ajoute avoir rencontré la famille d'un résident de la Courtille à ce sujet.

Boîte aux lettres à la Courtille

Demandé lors du dernier CVS, Madame MARTIN confirme son installation récente. Elle a été placée dans le hall d'entrée, à droite du bureau d'accueil. Les familles peuvent ainsi déposer des documents directement à la Courtille plutôt que de le faire à l'Auverdière.

Distribution des repas

Certains résidents évoquent des frites ou du thé servis froids lors de la distribution des repas. C'est un problème qui est remonté lors des commissions des menus également. La vigilance sera demandée aux équipes hôtelières.

Douches hebdomadaires

Des familles ont alerté les représentants du CVS sur le fait que leur proche n'avait pas bénéficié de douches pendant deux semaines d'affilée. Madame BELFILS suppose que cela est dû aux jours fériés du mois de mai (1^{er} et 8). Madame COURATIN et Madame RAVILOL demandent que ces dates soient mieux anticipées, comme Noël et le premier de l'an, qui sont toujours les mêmes jours de la semaine. Madame JANNIN-HAMON est consciente de la problématique et indique envisager de procéder différemment dès l'année prochaine.

Demande d'installation d'un plan incliné à l'UPAD au secteur des Mimosas

Madame MARTIN précise qu'un point doit être fait avec les équipes de l'UPAD. Des tests avec un prototype de plan incliné ont été réalisés avec le responsable technique, mais les résultats sont mitigés car il apparaît un risque de chute pour quelques résidents qui peuvent buter dedans.

Possibilité de diffuser de la musique sur les télévisions dans les couloirs pour divertir les résidents l'après-midi

Monsieur GIROLET donne l'exemple de TV Tours qui diffuse chaque jour de l'accordéon en début d'après-midi. Madame BELFILS rappelle que les résidents peuvent profiter de la télévision dans leur chambre. Les écrans dans les espaces communs peuvent servir à écouter de la musique, mais en général, ce n'est pas l'intention 1^{ère} des résidents. Il est rappelé que chacun peut décider de changer de chaîne. Madame SAVARIT ajoute que beaucoup de résidents écoutent déjà la musique dans leur chambre.

Fleurs fanées à retirer des pots dans certains services

Madame PARRA-QUIQUET va transmettre l'information aux équipes. Il s'agit également de les retirer de certaines chambres.

Les familles du bâtiment de l'Auverdière n'ont pas été prévenues du changement de pharmacie

Madame BELFILS le concède, dans le cadre de la démarche d'amélioration du circuit du médicament, une des deux officines avec qui l'EHPAD travaillait a décidé de ne pas poursuivre le partenariat avec l'EHPAD. Cela a été très rapide, et l'information n'a pas été donnée à temps aux familles.

Demande de reprogrammation d'une réunion des familles en 2025

Madame BELFILS rappelle que les instances du mois d'avril ont dû être annulées à cause des nombreuses absences administratives depuis l'été 2024. Madame STREIFF sera absente jusqu'en début d'année prochaine, et la dernière réunion des familles n'avait rassemblé que très peu de personnes. Tous ces éléments font qu'il ne sera pas possible de reprogrammer une réunion des familles cette année.

Madame COURATIN demande si l'intérim de Madame STREIFF est envisagé, possiblement via le groupement de coopération dont fera partie l'EHPAD. Le groupement de coopération n'étant encore qu'en projet, l'EHPAD ne pourra en bénéficier.

Cependant, Madame BELFILS indique qu'avec sa collègue, Clémence MARTIN, elles se sont posées la question de recruter une personne contractuelle en CDD. Mais elles ont toutes deux estimé que le remplacement serait probablement une perte de temps, car ce poste demande à avoir une connaissance fine des statuts de la fonction publique hospitalière et s'avère très varié en tâches. Chacun va essayer de compenser cette absence en attendant son retour. Il faudra donc s'attendre à une reprogrammation ultérieure de certains objectifs fixés, en sachant que l'évaluation HAS à venir ne peut être décalée et reste un gros objectif de préparation à atteindre.

Questions diverses

Madame RAVILOO souhaite évoquer les fortes chaleurs encore probables cet été. Elle demande si en temps de canicule, les résidents ont de l'eau à volonté dans les espaces communs et si la climatisation peut être installée dans les couloirs de l'établissement.

Madame MARTIN rappelle qu'un point d'eau et des gobelets sont à disposition dans chacun des bâtiments. Elle ajoute que la climatisation des couloirs est à réfléchir, aujourd'hui il faut se renseigner sur la faisabilité et le coût d'une telle installation. Madame BELFILS termine en indiquant que les salles à manger et cuisinettes sont climatisées et que quelques climatiseurs mobiles sont utilisés pour les personnes les plus fragilisées devant rester en chambre.

Madame REGNARD demande si une plus grande télévision peut être installée en salle d'animation de la Courtille. Madame MARTIN lui répond qu'elle va étudier cette demande.

Madame PEQUIN signale que la connexion wifi n'est pas effective et demande également si elle peut changer de combiné de téléphone fixe. Madame MARTIN indique avoir conscience de l'insuffisance

de la connexion wifi en ajoutant que le raccord fibre reste à faire mais que cela prendra du temps. Quant au téléphone mis à disposition par l'EHPAD, le résident peut bien sûr le remplacer par un autre modèle de son choix s'il le souhaite.

BUDGET 2024

Madame BELFILS présente rapidement le budget 2024. L'établissement est déficitaire pour la troisième année consécutive. Le déficit d'environ 300 000€ provient de l'EHPAD, les autres activités étant bénéficiaires. Le recours au personnel intérimaire a eu un fort impact financier. L'établissement a encore de la trésorerie en réserve pour faire face mais l'évolution est préoccupante. Un fonds d'urgence national existe actuellement à destination des EHPAD.

Les tarifs de l'hébergement ont été communiqués par le département au 1^{er} mai, affichant une hausse de 1,5% par rapport à l'année passée. Le tarif journalier, cumulant le tarif Hébergement et le tarif Dépendance, revient à 69,73€.

RAPPORTS 2024

- Qualité et gestion des risques

Madame BELFILS revient sur l'inspection sur pièces qui a eu lieu en avril dernier, inspection programmée dans tous les EHPAD de France suite au scandale ORPEA.

L'EHPAD a besoin d'actualiser son projet d'établissement, son règlement de fonctionnement ainsi que les projets de vie individualisés. Les documents seront remis à jour.

Sur le bilan 2024, il y a eu 92 événements indésirables déclarés en 2024. 30% concernent des difficultés avec le circuit du médicament.

Un groupe de travail a été formé. Un nouveau système de préparation des médicaments va être mis en place en accord avec l'officine. Les nouveaux charriots en lien avec ce nouveau système de distribution des médicaments sont d'ores et déjà livrés. La pharmacie va prochainement préparer les médicaments grâce aux ordonnances saisies directement par les médecins traitants dans le logiciel de l'EHPAD. Ce nouveau système va se mettre en place progressivement à compter du 22 septembre prochain.

Enfin, 2 signalements ont été réalisés auprès de l'ARS, car entrant dans les critères des événements indésirables graves. L'un concernait un conflit entre résidents et l'autre la panne d'ascenseur de l'Auverdière. Madame JEAUNEAU demande quelle suite a été donnée à ces signalements. Madame BELFILS précise qu'il n'y a pas eu de retour concernant le conflit de résidents. Pour la panne de l'ascenseur, l'établissement a été contacté afin de savoir quelles solutions ont été mises en place.

Depuis le mois d'août 2024, les fiches d'expression ont été mises à disposition dans les différents bâtiments de l'établissement : 16 fiches ont été réceptionnées (4 remplies par des résidents et 12 par des proches) comprenant 15 réclamations et 1 suggestion.

La demande antérieure du CVS pour que les fiches soient plus visibles dans les halls a été entendue. Les résidents du PASA y ont réfléchi et produit un affichage en format A3.

- Rapport des activités sociales et culturelles

Madame BELFILS présente le document remis aux membres présents du CVS. Il reprend toutes les activités qui ont eu lieu et tous les services de l'établissement sont représentés. Il pourra être remis à tous les futurs nouveaux arrivants à l'EHPAD.

RESULTAT DE L'EVALUATION HAS DE LA RESIDENCE AUTONOMIE

Madame BELFILS aborde l'évaluation HAS (haute autorité en santé) de Pajaud qui s'est déroulée en mars dernier en rappelant que toute structure médico-sociale y est soumise.

Les résultats sont très bons, avec toutefois quelques points à améliorer comme le document de droit à l'image ou encore l'absence de CVS au nom de la résidence.

DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE

- Résultats d'enquêtes de satisfaction des résidents et de leurs proches

L'enquête auprès des résidents de l'EHPAD a eu lieu entre le 3 et le 24 mars. Les membres du CVS et un service civique ont aidé à la réalisation des entretiens, Madame BELFILS souhaite les en remercier. Seuls 21 résultats ont été collectés. Cela ne permet pas malheureusement d'obtenir une enquête représentative.

L'enquête auprès des familles des résidents s'est déroulée elle, entre septembre et octobre 2024. Le taux de réponse est de 31% ce qui permet l'exploitation des données. La satisfaction atteint 3,94/5 et les aspects positifs sont l'accueil du personnel, le respect et la prise en compte des goûts et choix des résidents. Les points négatifs sont l'accès aux comptes-rendus du CVS, la communication avec les médecins traitants et la protection des effets personnels.

- Charte de Bientraitance

Le groupe de travail a établi une charte de bientraitance. Des représentants du CVS ont participé à cette élaboration. Madame COURATIN tient à signaler sa satisfaction d'avoir pu participer mais regrette que cela ce soit fait tardivement, lui donnant le sentiment de ne pas avoir contribué au maximum. Madame BELFILS précise que cette charte devait être à destination du personnel. Mais le groupe de travail souhaite qu'elle soit aussi à destination des nouveaux résidents car un paragraphe sur le respect, la courtoisie, la bienveillance et la tolérance vis-à-vis du personnel y apparaît. Madame BELFILS présente la charte et demande l'avis aux membres du CVS. ces derniers émettent un avis favorable à son déploiement à l'unanimité.

- Charte des droits et libertés retravaillée

Cette charte existait déjà et est affichée mais elle était méconnue. Elle a donc été repensée avec des rubriques plus courtes afin de donner plus envie et d'être agréable à lire.

Les membres du CVS trouvent effectivement cette présentation plus incitative à la lecture.

- Comité éthique

Ce comité est mis en place entre les EHPAD de Bléré et de Montlouis, il est à destination des professionnels. Son objectif est de proposer une réflexion collégiale sur les dilemmes éthiques qui peuvent survenir dans le cadre de l'accompagnement des résidents. La prochaine réunion aura pour objet la liberté d'aller et venir.

- Circuit du médicament

Au 22 septembre prochain, la préparation et la distribution des médicaments seront semi-automatisées. Comme évoqué plus tôt, l'EHPAD ne travaille plus qu'avec une seule officine de pharmacie.

- Nouvelles annexes au contrat de séjour

- Demande d'accord relatif à la prestation pharmaceutique

Le résident qui entre à l'EHPAD peut choisir de refuser la gestion de ses traitements par la pharmacie. Mais dans ce cas, l'EHPAD n'interviendra pas. Il devra lui-même en organiser la préparation et la distribution.

Les membres du CVS émettent un avis favorable au déploiement de cette nouvelle annexe au contrat de séjour.

- Consentement éclairé à la réalisation de sérologies en cas d'Accident d'Exposition au sang

Madame JANNIN-HAMON explique qu'un soignant peut se blesser ou se piquer avec un outil utilisé lors d'un soin et ayant été en contact avec le sang d'un résident. En l'absence d'analyse sérologique

du résident, il n'est pas possible de savoir si celui-ci est porteur d'une infection et l'agent devra prendre un traitement préventif lourd. Cet accord préalable du résident pour réaliser les sérologies permet de réagir vite et d'éviter la mise en place de ce traitement préventif si ce n'est pas nécessaire.

Les membres du CVS émettent un avis favorable au déploiement de cette nouvelle annexe au contrat de séjour.

GCSMS REUNIS 37

Madame BELFILS évoque de nouveau le projet de création d'un groupement de coopération entre les EHPADs publics du département. La convention constitutive est présentée, car l'avis du CVS est requis pour pouvoir déposer la demande d'autorisation auprès de l'ARS. Ainsi, 14 EHPADs d'Indre-et-Loire dont celui de Bléré souhaitent se regrouper, dans le but de gagner en expertise, de mieux se coordonner par rapport aux besoins du territoire, notamment dans le cadre des réponses aux appels à projet.

Les membres du CVS émettent un avis favorable à l'unanimité à la convention constitutive du GCSMS ainsi présenté.

ACTUALITES - TRAVAUX / ACHATS

Madame MARTIN revient sur les différents investissements et travaux réalisés en 2024.

Le terrain de pétanque a été réhabilité. Une dalle a été coulée pour la pompe à eau installée à l'entrée de l'établissement, en souvenir de l'ancien bâtiment de l'EHPAD « Villet-Berger ». Quelques bancs extérieurs ont été remplacés. Une terrasse de l'UPAD a été prolongée. Les poignées de portes programmables ont été installées à l'UPAD pour que les résidents ne puissent pas entrer dans la chambre d'un autre résident la nuit. La climatisation de la salle d'animation de l'Auverdière a été changée. La salle à manger de l'Auverdière a été rafraîchie : nouveaux rideaux, nouvelle peinture, nouvelles chaises et nouveaux rangements. Les portes des placards dans les chambres ont été changées sur l'Auverdière.

En 2025, il est prévu de commencer à changer les lits, car le prestataire actuel est en faillite et les pièces de rechange ne sont plus disponibles pour les réparer en cas de panne. Cela représente un gros investissement et prendra au moins 4 ou 5 années. La climatisation a été installée au PASA. La semi-automatisation de la préparation et de la distribution des médicaments va débuter bientôt, de nouveaux chariots ont été achetés. A cela s'ajoutent les rénovations des chambres de l'EHPAD et des appartements et pavillons de la résidence autonomie.

Madame CHAUVEAU et Madame COURATIN reviennent sur le banc extérieur situé entre les deux bâtiments qui est souvent sale, au point que l'on ne peut s'asseoir. En effet, il y a souvent des mégots de cigarettes et du tabac au sol et sur ce banc. Madame PARRA-QUIQUET indique que le ménage y est fait de temps en temps par les équipes.

Madame JEAUNEAU demande si un banc peut être installé dans la rue Charles Simon afin de permettre aux résidents de PAJAUD de pouvoir s'asseoir lorsqu'ils remontent vers les pavillons. Madame MARTIN en prend note pour y apporter réflexion.

ACTUALITES - RESSOURCES HUMAINES

Madame BELFILS fait un point rapide sur les effectifs. Depuis la mi-mars, l'EHPAD n'a pas eu recours à de l'intérim infirmier. En revanche, il manque 5 postes d'AS compensés par 3 faisant-fonction d'AS. Il manque une AS et une AVS au sein de l'UPAD. Les postes renfort hôteliers sont maintenus. Madame MEUNIER précise que ces derniers participent à la vaisselle, la réfection des lits, la distribution des petits-déjeuners par exemple. Le nouveau médecin coordonnateur, le Dr HEURTEBIZE, a pris ses fonctions aujourd'hui, il sera présent à 60%.

Madame CHAUVEAU et Madame DUCHENE demandent quel est son rôle.

Monsieur HEURTEBIZE leur répond qu'il valide les protocoles dans la mise en œuvre le projet de soins de l'EHPAD sur les modalités de prévention et de prise en charge des résidents concernant par exemple la dénutrition, la douleur, les escarres... Il veille également à l'application des bonnes pratiques gériatriques. Il donne son avis sur l'admission des résidents. Il réalise l'évaluation gérontologique des résidents. Il a également un rôle dans la formation continue de l'équipe soignante... Cependant n'étant présent qu'à hauteur de 60%, au lieu d'un temps plein, il devra prioriser ses missions.

Concernant le déficit de soignant, Madame BELFILS reprend en expliquant que beaucoup d'actions sont menées pour le recrutement. Les portes ouvertes ont permis de rencontrer des candidats mais pas pour les soins. Le café des opportunités de Bléré a permis de présenter le métier d'AS avec un superbe témoignage. Madame JOLY a même participé à un forum « à l'aveugle » mais qui n'a malheureusement pas débouché sur des recrutements. Cet été pour le mois de juillet les effectifs seront remplacés, le mois d'août sera plus compliqué. L'EHPAD a toujours besoin d'avoir recours à l'intérim.

ACCUEIL DES ANIMAUX DE COMPAGNIE EN EHPAD

Il s'agit d'une annonce ministérielle d'il y a deux ans environ. L'idée de pouvoir accueillir les animaux de compagnie des résidents en EHPAD est louable, car il est reconnu que la présence d'un animal de compagnie contribue au maintien de l'autonomie de la personne âgée.

Un décret d'application du 3 mars 2025 est sorti et en fixe les modalités, tout en laissant la possibilité à la direction des établissements de s'adapter.

Madame COURATIN exprime le fait que l'EHPAD, avec ses difficultés de recrutement, a déjà du mal à bien accompagner tous les jours les résidents. Elle ne voit pas comment il en possible en plus d'ajouter à cet environnement la complexité de la gestion d'animaux de compagnie.

Les membres du CVS, pour en avoir déjà échangé lors d'autres CVS, estiment que les contraintes que ce texte implique sont telles qu'il sera impossible à mettre en œuvre à l'EHPAD.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question particulière n'a été formulée. Madame BELFILS conclue en rappelant qu'une réunion inter-CVS aura lieu à l'Ehpad le 19 septembre sur le thème de la nutrition.

La séance est levée à 17h15. Le prochain CVS se tiendra le 15 novembre 2025 à 15h

Le Président du Conseil de la Vie Sociale

Monsieur Pascal GIROLET